

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM**

:- :- :- :-

SEANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

:- :- :- :- :-

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf novembre à 20 H 30, les membres du comité syndical du Sictom, dûment convoqués le 17 novembre 2017, se sont réunis à la salle des fêtes de LABARRERE, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Etaient présents : MM LASSIS. GAUBE. DUFOUR. CARDONA. SACRE. DUBRAC. BOISON. BOUE. DUTOUR. DONA. PETI JEAN. LAURENT. SOMMABERE. LALANNE. HERNANDEZ. CAUSERO . DE SABATA. CAHUZAC. CAPDEVILLE. GAINARD. LAILLE. ROUANET. LAVIGNE. ESCAICH. CAMAZZOLA. MAZA. SCARAVETTI. BOURDIOL. LENTIN. BENAC. CARPER. DUPRONT. TOURNE. ANTONIOLLI. LAGORS. AUGER.

Procurations : Mr VAN ZUMMEREN procuration à Mr SACRE. Mr ETCHETO procuration à Mr DUTOUR. Mr LABORDERE procuration à Mr DUPRONT. Mme ORTHOLAN procuration à Mr CAUSERO.

Absents excusés : MM TOSIN, SALOMEZ, MAURY, MARTINEZ, PINSON.

Secrétaire de séance : M. BENAC

OBJET : PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07/06/2017

Monsieur le Président propose l'approbation du procès verbal de l'A.G. du 07/06/2017.

LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de l'assemblée générale du 07/06/2017.

Pour extrait conforme,

Condom, le 04 DEC. 2017

Le Président,

Par

Didier DUPRONT.



Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Sous-préfecture le : 04 DEC. 2017

Publication le : 04 DEC. 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM**

---:---:---

SEANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

---:---:---

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf novembre à 20 H 30, les membres du comité syndical du Sictom, dûment convoqués le 17 novembre 2017, se sont réunis à la salle des fêtes de LABARRERE, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Etaients présents : MM LASSIS. GAUBE. DUFOUR. CARDONA. SACRE. DUBRAC. BOISON. BOUE. DUTOUR. DONA. PETI JEAN. LAURENT. SOMMABERE. LALANNE. HERNANDEZ. CAUSERO . DE SABATA. CAHUZAC. CAPDEVILLE. GAIGNARD. LAILLE. ROUANET. LAVIGNE. ESCAICH. CAMAZZOLA. MAZA. SCARAVETTI. BOURDIOL. LENTIN. BENAC. CARPER. DUPRONT. TOURNE. ANTONIOLLI. LAGORS. AUGER.

Procurations : Mr VAN ZUMMEREN procuration à Mr SACRE. Mr ETCHETO procuration à Mr DUTOUR. Mr LABORDERE procuration à Mr DUPRONT. Mme ORTHOLAN procuration à Mr CAUSERO.

Absents excusés : MM TOSIN, SALOMEZ, MAURY, MARTINEZ, PINSON.

Secrétaire de séance : M. BENAC

OBJET :RENOUVELLEMENT PARTIE DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le décès de Madame GARZELLI Marie-France, 1^{ère} Vice Présidente, en juin dernier.

- VU le Code Electoral ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les délibérations 2014-1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11 des élections du 22/05/2014 ;

Monsieur le Président,

PROPOSE à l'assemblée de procéder au remplacement, par élection, du 1^{er} Vice Président.

Pour cela et pour maintenir une bonne représentativité territoriale et en particulier de toutes les communautés adhérentes,

Monsieur le Président,

PROPOSE à l'assemblée,

- La candidature de Mr Georges CAUSERO (CCAF), actuellement 3^{ème} Vice Président à la fonction de 1^{er} Vice Président
- La candidature de Mme Danièle MAZA (CAGACG), actuellement membre du bureau à la fonction de 3^{ème} Vice Présidente
- La candidature de Mme Lucia MAZZOCCO (CCAF)
A la fonction de 3^{ème} membre du bureau.

Monsieur le Président **PROPOSE** de délibérer sur le remplacement par élection, au même rang que le prédécesseur.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE

De **PROCEDER** au remplacement , par élection, le nouvel élu gardant le même rang que son prédécesseur.

Aucune autre candidature n'étant formulée, Monsieur le Président **PROPOSE** de passer au vote

• **ELECTION DU 1^{er} VICE PRESIDENT**

Nombre d'inscrits 62
Votants 36
Exprimés 40
Majorité absolue 21
Monsieur Georges CAUSERO, délégué de la CCAF
38 voix ayant obtenu la majorité absolue est élu 1^{er} vice Président

Le poste de 3^{ème} Vice Président est vacant.

• **ELECTION DU 3^{ème} VICE PRESIDENT**

Nombre d'inscrits 62
Votants 36
Exprimés 40
Majorité absolue 21
Madame Danielle MAZA, déléguée de la CAGACG
38 voix ayant obtenu la majorité absolue est élue 3^{ème} vice Présidente

Le poste de 3^{ème} membre du bureau est vacant .

• **ELECTION DU 3^{ème} MEMBRE DU BUREAU**

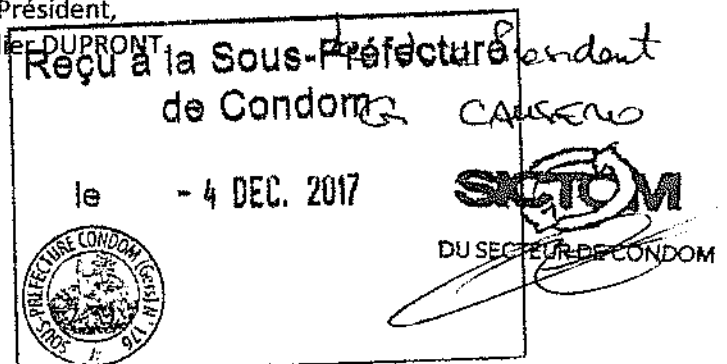
Nombre d'inscrits 62
Votants 36
Exprimés 40
Majorité absolue 21
Madame Lucia MAZZOCCO, déléguée de la CCAF
38 voix ayant obtenu la majorité absolue est élue 3^{ème} membre du bureau

Le nouveau bureau est composé comme suit :

Président	Didier DUPRONT	CCGA
1 ^{er} Vice-Président	Georges CAUSERO	CCAF
2 ^{ème} Vice-Président	Alexandre CARDONA	CCT
3 ^{ème} Vice-Présidente	Danièle MAZA	CAGACG
4 ^{ème} Vice-Président	Joël DUTOUR	CCT
1 ^{er} membre du bureau	Gérard BEZERRA	CCT
2 ^{ème} membre du bureau	Maurice BOISON	CCT
3 ^{ème} membre du bureau	Lucia MAZZOCCO	CCAF
4 ^{ème} membre du bureau	Edouard DONA	CCT
5 ^{ème} membre du bureau	André BOURDIOL	CCGA
6 ^{ème} membre du bureau	Francis CAPDEVILLE	CCAF

Pour extrait conforme
Condom, le 04 DEC. 2017

Le Président,
Didier DUPRONT



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture le : 04 DEC. 2017
Publication le : 04 DEC. 2017



N°2017-20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM**

~*~*~*~*

SEANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

~*~*~*~*

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf novembre à 20 H 30, les membres du comité syndical du Sictom, dûment convoqués le 17 novembre 2017, se sont réunis à la salle des fêtes de LABARRERE, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Etaient présents : MM LASSIS. GAUBE. DUFOUR. CARDONA. SACRE. DUBRAC. BOISON. BOUE. DUTOUR. DONA. PETI JEAN. LAURENT. SOMMABERE. LALANNE. HERNANDEZ. CAUSERO . DE SABATA. CAHUZAC. CAPDEVILLE. GAINARD. LAILLE. ROUANET. LAVIGNE. ESCAICH. CAMAZZOLA. MAZA. SCARAVETTI. BOURDIOL. LENTIN. BENAC. CARPER. DUPRONT. TOURNE. ANTONIOLLI. LAGORS. AUGER.

Procurations : Mr VAN ZUMMEREN procuration à Mr SACRE. Mr ETCHETO procuration à Mr DUTOUR. Mr LABORDERE procuration à Mr DUPRONT. Mme ORTHOLAN procuration à Mr CAUSERO.

Absents excusés : MM TOSIN, SALOMEZ, MAURY, MARTINEZ, PINSON.

Secrétaire de séance : M. BENAC

OBJET : INDEMNITES D'EXERCICE ET DE MISSION 2017, CATEGORIE C.

Monsieur le Président,

RAPPELLE à l'assemblée

- La délibération 2016-03 relative au régime indemnitaire
- Le principe d'attribution de l'IEM et de ses limites avec part fixe 505€ et part variable en fonction des résultats de la caractérisation, des économies engendrées sur la maintenance du parc roulant imputable aux agents

FAIT PART à l'assemblée :

Des résultats de 2017

- Caractérisation

17.12%	17.59%	2016
	20.76%	2015
	16.17%	2014

- Entretien parc roulant imputable

1173.21€	979.10	2016
	2576.86	2015
	17791.60	2014

PROPOSE à l'assemblée

Le maintien aux personnels de catégorie C, filière Administrative et Technique, d'une IEM de 1000€ pour 2017

Part fixe 505€

Part variable 495€

Pour un agent à temps complet, à proratiser au temps de travail et de présence.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE, à l'unanimité

D'attribuer à l'ensemble du personnel de catégorie C une indemnité annuelle 2017 de 1000€ pour un agent à temps complet, à proratiser au temps de travail et de présence, définie comme suit :

- Part fixe 505€
- Part variable 495€

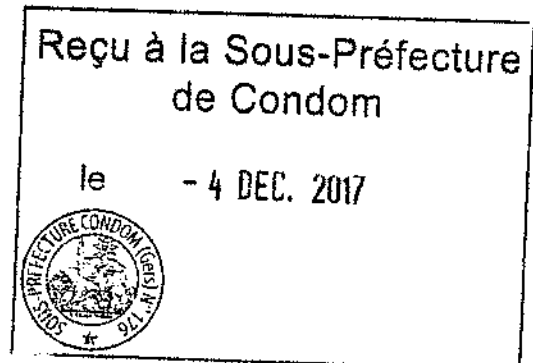
Pour extrait conforme,
Condom, le 04 DEC. 2017

Bu Le Président,

Didier DUPRONT.

buvo President
G. Cousens

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture le : 04 DEC. 2017
Publication le : 04 DEC. 2017





N°2017-21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM**

- : - : - : -

SEANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

- : - : - : -

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf novembre à 20 H 30, les membres du comité syndical du Sictom, dûment convoqués le 17 novembre 2017, se sont réunis à la salle des fêtes de LABARRERE, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Etaient présents : MM LASSIS. GAUBE. DUFOUR. CARDONA. SACRE. DUBRAC. BOISON. BOUE. DUTOUR. DONA. PETI JEAN. LAURENT. SOMMABERE. LALANNE. HERNANDEZ. CAUSERO. DE SABATA. CAHUZAC. CAPDEVILLE. GAINARD. LAILLE. ROUANET. LAVIGNE. ESCAICH. CAMAZZOLA. MAZA. SCARAVETTI. BOURDIOL. LENTIN. BENAC. CARPER. DUPRONT. TOURNE. ANTONIOLLI. LAGORS. AUGER.

Procurations : Mr VAN ZUMMEREN procuration à Mr SACRE. Mr ETCHETO procuration à Mr DUTOUR. Mr LABORDERE procuration à Mr DUPRONT. Mme ORTHOLAN procuration à Mr CAUSERO.

Absents excusés : MM TOSIN, SALOMEZ, MAURY, MARTINEZ, PINSON.

Secrétaire de séance : M. BENAC

**OBJET : CONTRIBUTION FINANCIERE DES COMMUNAUTES MEMBRES DU
SICTOM**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SICTOM du Secteur de Condom est composé de quatre adhérents, la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et les Communautés de communes Artagnan en Fezensac, Grand Armagnac et Ténarèze. Ceci a été acté par un arrêté préfectoral en date du 2 Août 2017 et devra faire l'objet d'une modification statutaire.

Les quatre communautés membres ont opté, par délibération de leurs Conseils communautaires respectifs, pour le régime dérogatoire aux articles 1609 quater et 1379-0 bis du C.G.I leur permettant d'instituer et de voter le taux de TEOM en lieu et place du SICTOM.

Il n'est donc plus pertinent pour le SICTOM du secteur de Condom de voter des taux qui ne sont pas appliqués *in fine*, du fait de délibérations des Communautés consécutives à leur appartenance à plusieurs SICTOM, soit à la suite de décisions qui leur permettent de financer leur participation au budget du SICTOM comme elles l'entendent.

Le C.G.C.T. stipule dans ses articles 5212-19 et 20 que la contribution des membres adhérents à un syndicat mixte fermé est obligatoire. Il apparaît alors plus lisible de couvrir les recettes au budget du SICTOM au moyen d'une contribution des adhérents dès l'année 2018. Cette disposition pourrait être intégrée à la modification statutaire à venir.

Il est proposé de la répartir à proportion des bases imposables à la TEOM, ce qui a le mérite de ne modifier en rien la part relative de chacune des Communautés par rapport aux exercices précédents.

Il serait tenu compte des bases d'impositions pondérées en fonction du zonage déjà intégré par la DGFIP, afin de prendre en compte les délibérations du SICTOM du secteur de Condom des 30/09/2016 (zonage) et 07/12/2016 (pondération + 60%, zone porte à porte).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par :

CONTRE	5
ABSTENTION	3
POUR	32

DECIDE

à compter de l'exercice 2018, d'appeler auprès des quatre Communautés membres une contribution destinée à équilibrer son budget, proportionnelle aux bases d'imposition à la TEOM de chacune, notifiées par les services fiscaux pour la même année et pondérées pour les zones spécifiques par le coefficient voté par le comité syndical.

Pour extrait conforme,
Condom, le 04 DEC. 2017

Pour Le Président,

Didier DUPRONT.

Loïc Président

G. CAUSERO.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture le : 04 DEC. 2017
Publication le : 04 DEC. 2017

